

# CAP des Secrétaires Administratifs

## Mutations

### 14 février 2012

#### Permanences

**Rémy RONVEL**  
 Secrétaire national  
 PASTEL – DDT 87  
 22, rue des pénitents blancs  
 87032 Limoges cedex  
 remy.ronvel@i-carre.net  
 tel : 05 55 12 94 73

**Marie Christine DUVAL**  
 Secrétaire nationale adj.  
 membre de la CAP nationale  
 tel : 02 35 68 92 38  
 @developpement-durable.gouv.fr

**Membres du bureau**  
**Françoise PICAUT**  
 membre de la CAP nationale  
 @hautes-pyrenees.gouv.fr  
 tel : 05 62 51 41 26

**Laurence POTIER**  
 trésorière  
 @developpement-durable.gouv.fr  
 tel : 02 99 33 42 83

**Alexia CURCI**  
 membre de la CAP nationale  
 trésorière adj.  
 @developpement-durable.gouv.fr  
 Tel : 02 99 33 44 95

**Pascal MOUSSU**  
 @developpement-durable.gouv.fr  
 tel : 05 62 14 39 15

**Hors bureau**  
**Marie-Hélène REJNERI**  
 membre de la CAP nationale  
 @developpement-durable.gouv.fr  
 Tel : 04 76 63 78 98

Le 14 février dernier, s'est réunie pour la première fois dans la nouvelle configuration issue des résultats du scrutin du 20 octobre 2011, la CAP des SAE et cela a été pour UPSAE l'occasion de refaire un point sur la politique de gestion du corps des SAE du MEDDTL.

Vous voudrez bien trouver ci-après le compte-rendu des résultats de cette CAP au cours de laquelle ont été examinés :

- des demandes de mutations:
  - des SACN et des SACS
  - des SACE
- des demandes de détachements entrants «autres corps du ministère» ;
- des demandes d'accueil en détachement ;
- des demandes de détachements entrants (CTT, IPCSR) et autres ministères ;
- des sorties et des accueils PNAT agents du MEDDTL ;
- des titularisations et refus de titularisation ;
- des reclassements professionnels ;
- des bonifications d'ancienneté (information générale).

La déclaration préalable de l'UPSAE est jointe en annexe du présent compte-rendu et sur la page du site d'UPSAE.

#### Nota :

Un compte-rendu de cette CAP sur les échanges entre l'administration et les représentants du personnel, reprenant également un communiqué et les commentaires d'UPSAE, sera prochainement mis en ligne.

Le quorum atteint, la CAP a débuté et le syndicat FO est désigné secrétaire adjoint parmi les représentants des OS.

#### DÉCLARATION PRÉALABLE UPSAE (à lire absolument en annexe)

#### Agenda 2011/12

**CAP**  
**Promotions**  
 6, 7 et 8 mars 2012  
**Mutations**  
 30 mai 2012

#### INFOS

**CONGRES UPSAE**  
 22 mars 2012 à Paris

**EXAMEN PROFESSIONNEL**  
 Par arrêté du 06/12/11 autorise au titre de l'année 2012 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'équipement.  
 Le nombre de places : 24.

Epreuve écrite :  
 jeudi 5 avril 2012.

F

L

A

S

H



**1- Mutations 2012.1** (en principe au 1er mai 2012)

**1-1 Mutations des secrétaires administratifs de classe normale et supérieure**

Nom Prénom	Service d'accueil	Service d'origine	observations
<b>Aliaga Alicia</b>	CETE Lyon DMOB	DRIEA	
<b>Amore Anise</b>	SG/SAF/MC1 (92)	DRIEA	
<b>Andriahariman Ana Dina</b>	DSCR/CI3	DDT 60	
<b>Arnaud Sébastien</b>	DDT 55/SG	DDT 57	Au 01/07/12
<b>Bargues Francis</b>	DREAL 33/PSI	DEAL Guyane	
<b>Barre Alice</b>	DDT 51/SUHP	CETE Nord Pic	
<b>Bartolozzi Fabienne</b>	DDTM 13/ SA	DDTM 13	Accueil sur corps
<b>Bernard Michel</b>	DEAL 972 SCPDT	DDT 26	
<b>Bonhoure Simone</b>	DRIEA/SST/DRTR	DRIEA	Mut interne
<b>Bossard Valérie</b>	CIFP Nantes	Org det	Ok
<b>Boulard Hélène</b>	DREAL 35/SCEAL	DDTM 76	
<b>Bulle Christine</b>	DDT 25/SUHV	DDT 25	
<b>Campus Céline</b>	CIFP Toulouse	DDT 31	
<b>Cariou Philippe</b>	DRIHL/UT 92/ SHAL	DRIEA	
<b>Castellani Valérie</b>	DGITM (92)	DIR Massif central	
<b>Catteau Evelyne</b>	SG/SPSSI/PSI/MD (92)	réintégration	
<b>Chambon Isabelle</b>	DIR Centre Est SG (69)	DRILH (def)	Au 1/07/12
<b>Clément Emmanuelle</b>	DEAL 974/ RHI	DDT 77	Sous réserve mut titulaire
<b>Clovis Cynthia</b>	DDT 31/DDCS31	DREAL MIPY	
<b>Coldeboeuf Cécile</b>	DGALN/DHUP/FL2 (92)	DREAL 86	
<b>Delorme Florian</b>	DGITM/DSR/TS (92)	DRIEA	
<b>Delsaut Christelle</b>	SN NdC	VNF	
<b>Delseny Danièle</b>	DDT 31/MAJC	DDT 31	Mut interne
<b>Deschamps Laëticia</b>	DIR CO/ Dist POITIERS	DREAL 86	
<b>Douay Sonia</b>	DDTM 80/SCTUR	DDTM 80	Mut interne
<b>Dubosc Christelle</b>	DDTM 76/SIAG	DREAL 76	Sous réserve mut titulaire
<b>Dumarty Sylvie</b>	DDT 69/SPAR	DDT 69	Mut interne
<b>Durand Corinne</b>	DDTM 13/SH	DDTM 13	
<b>Esclarmonde Isabelle</b>	DREAL 57/SCESDD	DDT 57	
<b>Fau Brigitte</b>	DREAL 13/PSI	SG	
<b>Ferhati Asmaa</b>	SG/SEPS/ACC2 (92)	DDT 27	
<b>Feybesse Béatrice</b>	CIFP Paris	CIFP Paris	Mut interne
<b>Feynerol Catherine</b>	DDT45	DDT 45	Mut interne
<b>Fournel Catherine</b>	DDT 27	DDT 27	Mut interne
<b>François Marie-Claude</b>	DDT 60/SAT Senlis	SG	À l'étude
<b>Gaudilliere Cécile</b>	DDT 06/SAUDT	DDT 63	
<b>Georges Isabelle</b>	51 MARNE/SP REIMS	Fin détachement	À l'étude
<b>GIL Gaëlle</b>	CIFP Rouen	DDTM 76	
<b>Goze Patrick</b>	DDTM 13/ST SUD	DDTM 13	
<b>Grosjean Corinne</b>	DDT 88/ADS	SN Nord Est	

<b>Guenot Pierre</b>	DDTM 13 /SA	DREAL Paca	Détachement sur corps
<b>Haissani Nouria</b>	DDT 69/PREF69	DDTM 80	
<b>Helin Xavier</b>	DDT 08	DIR Nord	Au 01/07/2012
<b>Hervieu Laurence</b>	DDTM 14/SUDR	DDT 27	
<b>Jamin Catherine</b>	DREAL 33/SALD	DIR Ouest	
<b>Jean-Charles Nicole</b>	DEAL 973	réintégration	15/02/12
<b>Jegou Christophe</b>	DDTM 35/SECTAM	DRIEA	
<b>Jouanne Armelle</b>	DREAL 76/SSTR	DREAL 76	Mut interne
<b>Kadok André</b>	DIR Est/ SPR	DDT 54	
<b>Kerrinckx Dominique</b>	DRIEA UT 94/SERU	DREAL Picardie	
<b>L'Helguoulch Catherine</b>	DDTM 56/MISEL	DDTM 56	Mut interne
<b>Laguzet Damien</b>	DDT 31/SGT	DDT 87	Dossier à l'étude
<b>Le Crom Patrick</b>	DSCR/CI2	DDT 77	
<b>Le Guen Sylvia</b>	DDT 77/SG	DDT 77	Mut interne
<b>Leblond Hélène</b>	DRIEA/UT 93/SEUR	SN Seine	
<b>Leclercq Marion</b>	DDT 41/Pref41	DREAL Champ_Ardennes	
<b>Levi-Valensi Aude</b>	DREAL 13/PSI	DREAL Paca	
<b>Marciniak Catherine</b>	DIRN/DIST A/VALS	DIRN	À l'étude (PNA)
<b>Martinez Francis</b>	SG/SPSSI/PSI1 (92)	Cab Trav	
<b>Marty Jean</b>	DDTM 64/DT Béarn	DRIEA	A l'étude
<b>Mary Yvette</b>	DGALN/DHUP/QV (92)	DDT 77	
<b>Mendes Ana</b>	DDT 60/SAT Senlis	DRIEA	À l'étude
<b>Mirre Huberte</b>	DRILH/SHRU	DGALN	
<b>Moll Guylaine</b>	DREAL 69/SLCV	SN Rhône Saône	
<b>Moro Véronique</b>	DDT 74/SAR	DIR Med	
<b>Mouaddine Corinne</b>	DDT 86/SHLC	DREAL 86	
<b>Nay François</b>	DDT 27	DDT 27	Mut interne
<b>Petit Natacha</b>	DDT 58/SATH	DDT 77	
<b>Ramade Séverine</b>	DIR 63 /SG	DIR Cente Ouest	
<b>Ramade Séverine</b>	DDT 63/SHRU	DIR Cente Ouest	Sous réserve mut. titulaire
<b>Rapsode Marie-Ange</b>	DDT 78	SG	Au 1/07/12
<b>Rozet Didier</b>	DDT 45	DDT 45	Au 1/07/12
<b>Saupin Chantal</b>	DIRM Nantes	DREAL 44	
<b>Sauvage Catherine</b>	DDT 65/SHLRU	DDTM 80	
<b>Schmidt Cécile</b>	DDT 45	DRIHL	
<b>Swaertvaeger Roxane</b>	SN NpdC St-Omer	SN PdC	Mut interne
<b>Ter-Delhommez Anne</b>	DDTM 76/SH	DDT 27	
<b>Valy Viviane</b>	DDTM 56/SAML	DDTM 56	Mut interne
<b>Van den Heede Dorothee</b>	DREAL 80/SG	DREAL 80	Mut interne
<b>Vasquez François-Xavier</b>	DRIEA	réintégration	
<b>Veneau Marie-Christine</b>	DRIEA UT 94/SUADT	DRIEA	
<b>Vinel Denis</b>	DREAL 57/SG	DDT 57	Mut interne

## 1-2 Mutations des secrétaires administratifs de classe exceptionnelle

Nom Prénom	Service d'accueil	Service d'origine	observations
Achere Françoise	DDTM 2A/DML	DDTM 2A	Mut interne
Adrèani Michèle	DDTM 2A/SAUH	ENTE Aix	
Anastasie Nathalie	DREAL 69/STV	DIR Centre Est	
Bachelier Isabelle	DDTM 13/SA	CETE Med	
Bailleul Agnes	DREAL 69/SLCV	DIR Centre Est	
Bardon Marie	DREAL 44 SRNT	DREAL 44	Mut interne
Biolchini Véronique	CETE Méditerranée	ENTE Aix	
Bourson Dominique	DREAL 87/SG	DDT 16	Ss réserve mut titulaire
Buquet Isabelle	DREAL Picardie	CIFP Rouen	
Canavate Karine	DREAL 87	DREAL 87	A l'étude
Colonette Marlène	SG/DRH/RM1	CGDD	
Combes Nathalie	CIFP Toulouse	SG	Au 1/07/12
Espinosa Alain	DDTM 2B/SST	Org det	Sous réserve mut titulaire
Fournie Anne-Marie	DIR Ouest SQRU	DREAL Aquitaine	
François Sophie	DREAL 13 PSI filière technique	CETE Mad	
Garcia Christine			Mut interne
Gartner Christine	DDT 25/SPRS	DDT 25	Mut interne
Gasmi Nadia	DDTM 76/SIAG	DDTM 76	
Haulle Isabelle	DIRNO/SPT	DIRNO	
Jousse Dorothée	DDT 69/Antenne Beaujolais	Org det	Sous réserve mut titulaire
Joyeux-Omer Evelyne	DDT 45	CGDD	
Laronche Sylvie	DREAL 13 PSI pôle retraite	SG	
Lejeune Xavier	CIFP Toulouse poste 310030	DREAL Centre	
Lepley Agnès	DDTM 56	DDT 27	
Liaudois Angeline	CIFP Tours	DDT 37	
Mafutuna Marie-Céline	DIRSO/MQ	DREAL 31	
Nigay Luc	DIRNO/SG	DIRNO	
Pueyo Martine	DIRM Bordeaux	DDTM 64	
Revol Olivier	DIRNO - SG	SG	
Robin Dominique	DGALN	SG	
Sainte-Rose Fanchine Alex	DEAL Mayotte	DEAL 973	
Simoès Agnes	DDT 63/GD	DREAL Auvergne	
Simon Françoise	DRIA/SST/DSER	DRIEA	
Stieffatré Cyril	DEAL 973/autres services	DDT 88	
Vardon Edith	DGALN/DHUP/QV1	DDTM 62	

**DOSSIERS A L'ETUDE:** Laguzet Damien, Marty Jean, Lotfi Sylvie, Habicht Christine, Georges Isabelle, Marciniak Catherine, François Marie-Claude, Mendes Anna, Ilhe Lucie, Canavate Karine.

## 2 - Demandes de détachements entrant «autres corps du ministère»

Nom - Prénom	Service origine	Service demandé	Ancien grade	Nouveau grade	Observation
<b>Bartolozzi Fabienne</b>	DDPP 13	DDTM 13	IPCSR	SACN	AF
<b>Carre Marc</b>	DDT 41	CETE NORM. CENTRE (BLOIS)	IPCSR	SACN	AF
<b>Dubosclard Nathalie</b>	DREAL FRANCHE COMTE	DDT 03	CTT	SACN	AF
<b>Fiol Didier</b>	DREAL AUVERGNE	CIFP TOULOUSE	CTT	SACN	Défavorable Mutation prioritaire
<b>Guenot Pierre</b>	DREAL PACA	DDTM 13	CTT	SACN	AF
<b>Masson Laurence</b>	DDT 69	DDT 69	IPCSR	SACS	AF
<b>Mickaël Henry</b>	DRIEA	DEAL 973	IPCSR	SACN	AF

## 3- Demandes d'intégration MEDDTL

Nom Prénom	Date entrée	intégration	grade	Service actuel
<b>Bourdoiseau Florence</b>	31/12/09	01/01/12	SACS	DDT 91
<b>Groseil Christiane</b>	01/03/09	01/01/12	SACN	DIR MC
<b>Khenafou Edith</b>	31/12/09	15/02/12	SACE	SG
<b>Turmel Gilles</b>	01/09/09	01/01/12	SACN	DIR NO
<b>Vaucher Pascal</b>	31/12/09	15/02/12	SACS	DRIEE-IF
<b>Vinel Denis</b>	01/05/08	01/05/12	SACS	DDT 57

## 4- Demandes de détachements entrant autres ministères : examen en prochaine CAP de Mars 2012

Nom - Prénom	Service origine	Nouveau grade	Echelon	Service demandé
<b>Bouadi Sabine</b>	INTÉRIEUR	SACN		SG/DRH
<b>Hirmance Agnès</b>	CG 92	SACE		
<b>Le Belleguic Virginie</b>	CG 53	SACN		DDTM 76 - CONTENTIEUX
<b>Morange Pascal</b>	CG LOIRE	SACE		Ddt 03 – classé en 1
<b>Raymond Christine</b>	EDUC NATIONALE	SACE		DDT 03 – même poste

## 5- Sorties favorables PNAT agents du MEDDTL:

Nom -Prénom	Grade	Service origine	Service sollicité
<b>Crapet Stéphane</b>	SACN	DGITM	ENIM
<b>Mession Nicolas</b>	SACN	DDT 08	DDT 08

## 6- ACCUEIL EN PNAT AU MEDDTL :

> Information lors de la CAP de Mars 2012

## 7- TITULARISATIONS

- Emplois réservés : 2 titularisations
- Travailleurs Handicapés : 4 titularisations
- Stagiaires : 1 titularisation

## 8- REFUS DE TITULARISATION : 1 dossier a fait l'objet d'un refus

## 9- RECLASSEMENTS PROFESSIONNELS :

Nom Prénom	Ancien Grade	Service	Nouveau Grade	Observation
Ducrot Amélie	CCT	DREAL Bourgogne	SACN	
Guillemer Sylvie	IPCSR	DDTM29	SACN	

## 10- BONIFICATIONS

1 mois attribué à tous les agents au titre de l'exercice 2010 à l'exception de ceux n'ayant pas donné satisfaction.

---

### Vos représentants UNSA DD-UPSAE à la CAP :

**Titulaires** : **DUVAL** Marie-Christine (secrétaire nationale adjointe UPSAE)  
**CURCI** Alexia

**Suppléants** : **PICAUT** Françoise  
**REJNERI** Marie-Hélène (excusée)

### A méditer fortement

*" Tout ce qui est vraiment grand et inspiré n'a été réalisé que par des individus travaillant librement. "*  
**ALBERT EINSTEIN**

Les agents **UPSAE**, ce sont également 2 permanents à votre entière disposition pour vous informer et vous conseiller :

<b>Rémy RONVEL</b> Secrétaire National UNSA DD / <b>UPSAE</b> Tel: 05 55 12 94 73 courriel: remy.ronvel@haute-vienne.gouv.fr	<b>Marie-Christine DUVAL</b> Secrétaire Nationale adjointe UNSA DD / <b>UPSAE</b> Tel: 02 35 68 92 38 courriel: marie-christine.duval@developpement-durable.gouv.fr
---	--

Liens vers le site d'UPSAE où toutes les informations (flash, C/R CAP, Profession de foi, etc.) sont accessibles – cliquer sur le bouton



## ANNEXE

### DÉCLARATION PRÉALABLE DES ÉLUS D'UNSA-UPSAAE CAP NATIONALE DES SA DU MEDDTL DU 14 FÉVRIER 2011

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Commission,

Nous voici réunis aujourd'hui pour la première fois dans cette nouvelle configuration et c'est pour UPSAAE l'occasion de refaire un point sur la politique de gestion du corps des SAE du MEDDTL.

Depuis la dernière CAP d'octobre 2011, rien de nouveau pour les SAE.

- la fusion des corps n'avance pas et le dossier traîne ;
- bons nombres d'actes de gestion demeurent très en retard ;
- la PFR a généré un grand sentiment d'injustice ;
- les nouvelles modalités de l'Indemnité Temporaire de Mobilité (ITM) vont aggraver les disparités entre agents ;

#### **Sur la réorganisation de la DRH**

Les réorganisations, restructurations, évolutions des services dans un contexte de réduction drastique du personnel va toujours à l'encontre de la stabilité et de la continuité.

UPSAAE vous l'a déclaré lors de la dernière CAP, la dernière réorganisation de la DRH a des effets dévastateurs en terme de fracture par destruction de la gestion des corps sous fond de REHUCIT dont l'échec cuisant est une des images désastreuses du ministère, la DRH renvoyant insidieusement la faute aux gestionnaires.

Qui peut tenter aujourd'hui de faire croire que le MEDDTL pense à l'intérêt des individus, à celui des corps, des agents et donc à celui des métiers et du service public ?

Force est de constater que les faits et les actes prouvent quotidiennement le contraire par une mise en application d'un certain taylorisme de la gestion.

Il suffit de se rappeler de nos échanges lors des travaux sur la fusion des corps. En effet, sur bon nombres de points importants pour les SAE, l'administration s'est souvent protégée derrière d'hypothétiques rejets de la DGAFP, ou du Conseil d'Etat pour refuser de porter nos revendications.

Conséquence directe des dysfonctionnements multiples, de la loi mobilité, de la réorientation professionnelle, de la loi sur les retraites dont un dernier volet est avancé sur le calendrier, la DRH n'est plus capable de suivre une gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs, des compétences et des carrières, la GPEECC, qui permet l'adéquation entre les besoins et la gestion.

#### **Sur la décentralisation de la gestion des corps des SAE**

UPSAAE vous le demandait solennellement, comment pouvez vous croire au bon fonctionnement de cette décentralisation en l'absence de moyens humains et financiers dignes ? Quelle transparence pouvez vous affirmer sur les déroulés de carrière des SAE ? Si la mobilité du fonctionnaire est un droit inscrit dans la loi, UPSAAE vous rappelle qu'elle a toujours été favorable à la mobilité choisie et elle le reste.

#### **Accès à la catégorie A**

Le volume des promotions de SA au grade d'attaché demeure toujours plus qu'indécents et méprisant pour les déroulés de carrières des SAE.

Pourquoi le MEDDTL et en particulier la DRH ne veut pas travailler sur un protocole d'accord pour améliorer significativement le débouché en catégorie A des SAE dont les valeurs et mérites ne sont plus à démontrer, tandis qu'elle le fera pour près de 250 techniciens supérieurs continuant ainsi à distinguer les filières entre elles, privilégiant l'une par rapport à l'autre.

#### **Sur la PFR**

Alors que certains ministères, contraints et forcés par la mise en œuvre de la PFR ont tenté de faire le moins pire, le MEDDTL pratique la sape, de par les remontées qui nous sont faites des cotations de postes. Les services privilégient les positionnements dans les organigrammes sans regarder au plus près les missions, les enjeux réels et les expositions des métiers, les agents sont donc purement et simplement dégoûtés du traitement qui leur est réservé.

La moitié des SAE, voire les  $\frac{3}{4}$ , ont une part fonction à 3,2 parce qu'ils sont « chargés de » alors que dans les faits, nombreux sont ceux qui sont référents départementaux ou régionaux, spécialistes, « experts », adjoints mais sans en avoir ni le titre ni la reconnaissance, à défaut d'un comité de domaine compétent et actif et parfois même d'une absence d'entretien professionnel annuel, donc une méconnaissance des missions des agents de la part de la hiérarchie.

Sur ce thème de la PFR, c'est également sans compter sur les disparités d'un service à l'autre ou d'une région à l'autre en matière d'application de la note du 19 juillet 2011.

Oui, il faudra vous attendre à un grand nombre de recours et sans doute le MEDDTL devra en répondre devant les tribunaux administratifs.

**UPSAE a exigé qu'une réunion de bilan sur l'application de la PFR pour les B administratifs soit impérativement programmée dans le courant du 1er trimestre 2012 ; une date est elle programmée ?**

#### **Sur la fusion des corps et le Nouvel Espace Statutaire (NES)**

Ce dossier traîne au point ou la DRH a annoncé lors du 1<sup>er</sup> CTM issu des résultats des élections 2011, que le NES serait applicable en fin de 1<sup>er</sup> semestre 2012.

*C'est tout simplement inacceptable et intolérable.*

*UPSAE a rappelé avec insistance que 8 ministères ont d'ores et déjà opéré l'entrée dans le NES des B administratifs, à commencer par le Ministère des Finances («à tout seigneur, tout honneur») au 1er septembre 2010 jusqu'aux services du 1er ministre le 14 avril 2011, en passant par l'Intérieur, la Justice, l'Éducation Nationale, l'Agriculture...*

*UPSAE a donc réclamé lors des travaux préparatoires que l'entrée dans le nouvel espace statutaire soit appliqué avec un effet rétroactif à compter de la date du premier basculement (01/09/2010) à la fois puisque le décret du 19/03/2010 prévoyait que ces fusions soient opérées au plus tard le 31/12/2011 mais aussi pour éviter de poursuivre dans une inégalité de traitement des fonctionnaires au sein d'un même corps interministériel : celui des SA en l'occurrence.*

*Outre l'inégalité de traitement dans le même corps interministériel, la demande d'effet rétro-actif du décret portée principalement par UPSAE trouve également sa légitimité dans la persistance du manque à gagner pour les agents et dans l'attente de certain(e)s pour envisager leur date de départ à la retraite. Or, le MEDDTL continue de jouer le bon élève de la République en économisant sur le dos des SAE.*

*Enfin, dès lors que les agents concernés sont des fonctionnaires d'État, le reste même après fusion des corps de la filière dite administrative, que rien ne parait déroger au statut général des fonctionnaires, rien ne justifie aujourd'hui un tel retard dans la mise en œuvre du NES.*

*Quoiqu'il en soit, UPSAE n'accepte pas le refus de rétroactivité du futur décret puisqu'il suffit que cette rétroactivité soit inscrite dans le décret.*

*Pour mémoire, une rétroactivité partielle d'un texte est appréciée et vous ne pouvez répondre au rejet d'une telle disposition en prétextant qu'il n'y a pas de rétroactivité en droit.*

*En effet, dans le considérant n° 35 de sa décision n° 2003-483 DC du 14 août 2003, la haute juridiction a rejeté une demande tendant à annuler une rétroactivité partielle de la loi retraite en jugeant "qu'il ressort des travaux parlementaires que le législateur n'a pas entendu remettre en cause les pensions liquidées depuis le 28 mai 2003 ; qu'il s'ensuit que le grief doit être écarté".*

*Par conséquent, rien n'empêche le MEDDTL d'appliquer le NES avec effet rétroactif à compter de la date de celui des ministères qui a intégré le NES en premier à savoir au 1er septembre 2010.*

*Certes le MEDDTL n'en est pas à sa première infraction ou détournement de texte à son profit ou au profit de certaines catégories d'agents, préférant que les agents saisissent la juridiction pour avoir gain de cause, néanmoins, s'il le faut, UPSAE par le biais de sa fédération saisira la juridiction pour que le NES soit applicable aux SAE avec effet rétroactif avec intérêts moratoires.*

#### **Sur les craintes et le moral des SAE**

*Les SAE craignent toujours avec les retard de gestion qu'ils soient reclassés sans le bénéfice qui leur est du des avancées d'échelon ou de grade, ou encore des anciennetés acquises.*

*La conséquence inéluctable conduit à la perte de sens et la perte de motivation pour les SA qui sentent plus que jamais à quel point ils ne sont pour vous que des ETP méprisés.*

**En conclusion**, outre les réponses tangibles et ne renvoyant pas aux calanques grecques, ou en se défaussant sur la DGAFP ou le calendrier des élections présidentielles, ou en tentant de faire avaler des couleuvres, UPSAE vous réclame solennellement un engagement de votre part fort, significatif et remarqué dans la défense de ses agents et un **bilan de gestion déconcentrée** des SAE dans un pur souci de **transparence et d'équité** indispensable au retour de la confiance des SAE envers la DRH, et au-delà, du MEDDTL.

Merci de votre attention,

Seules les cotisations des adhérents assurent la vie du syndicat qui vous défend et **UPSAE n'augmente toujours pas ses cotisations annuelles en 2012 !**

## BULLETIN d'ADHESION 2012

NOM : ..... PRENOM : ..... GRADE : .....

Fonction : .....

Service : .....

Adresse Professionnelle : .....

Adresse Personnelle : .....

Tél. : ..... FAX : .....

E-mail : .....

**Bulletin à retourner à l'adresse :**

Immeuble PASTEL – DDT 87 à l'attention personnelle et confidentielle de Rémy RONVEL-UNSA  
22, rue des pénitents blancs 87032 Limoges cedex

accompagné de la cotisation annuelle de 30 € pour une première adhésion  
ou de 48 € pour un renouvellement, au moyen d'un chèque établi à l'ordre de UNSA UPSAE

Merci d'en informer préalablement à l'envoi, le secrétaire national Rémy RONVEL  
par courriel à l'adresse suivante : [remy.ronvel@i-carre.net](mailto:remy.ronvel@i-carre.net)



### REDUCTION D'IMPOTS

*Cher adhérent,*

*Si vous êtes imposable, vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt si vous faites parti d'un syndicat de salariés ou de fonctionnaires, du secteur privé ou public. La réduction d'impôt s'applique aux salariés, aux fonctionnaires mais également aux retraités, si ces derniers continuent d'adhérer à un syndicat.*

*En revanche, en cas d'option pour la déduction de vos frais réels, elle est à comptabiliser avec le montant des frais réels.*

**Quel est le montant de cette réduction d'impôt ?**

*Le montant de cette réduction d'impôt s'élève à 66% des cotisations versées sur l'année, dans la limite de 1% du montant des traitements, des salaires, des pensions et des rentes viagères à titre gratuit perçus sur l'année et diminués des cotisations sociales déductibles.*

*Lorsque vous faites votre déclaration, n'oubliez pas de joindre un reçu du syndicat indiquant la somme des cotisations versées et la date de ce paiement, sauf si vous déclarez vos revenus par internet auquel cas il vous faut conserver le reçu pour répondre à toute demande de l'administration.*

**En cotisant: 30 ou 48 €  
vous n'aurez donc dépensé que 11 ou 16 €**

Syndicalement,

références : article 199 quater C du code général des impôts - article 35 de la loi de finances rectificative pour 2004 (n° 2004-1485 du 30 décembre 2004)